



SORTEZ LES CHEVAUX!

**Pour des sorties quotidiennes
en groupe. Promis!**



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA



Les chevaux sont des animaux grégaires aimant être en mouvement. La Protection Suisse des Animaux PSA exige et encourage dès lors les sorties régulières, le pâturage et les contacts avec des congénères.

Faites un geste pour le bien-être des équidés ...

...et promettez: «Mon cheval/mes chevaux peuvent sortir chaque jour autant que possible à l'air libre et, lors de la période de végétation, ils peuvent aller en groupe au pâturage.» Participez au mouvement **SORTEZ LES CHEVAUX!**

Quelles directives dois-je respecter?

Vous possédez une écurie, une exploitation équestre, un ou plusieurs chevaux. Indépendamment du système de stabulation (détention individuelle ou en groupe) il faut accorder au cheval ou aux chevaux la possibilité de sortir pendant plusieurs heures en groupe, au moins 26 jours (ou nuits) par mois. Si c'est possible, ils devraient aller au pâturage. Certaines situations exceptionnelles (p.ex. convalescence, rut, intégration de nouveaux chevaux, incompatibilité) peuvent exonérer les individus concernés de la sortie en groupe.

Promettez à votre cheval/à vos chevaux de pouvoir sortir chaque jour en groupe!
www.protection-animaux.com/chevaux/plein_air



Quels avantages puis-je tirer de **SORTEZ LES CHEVAUX?**

En participant à **SORTEZ LES CHEVAUX!** vous faites un geste en faveur du bien-être des équidés et contribuez à sensibiliser le public à leurs exigences.

Votre ferme ou écurie sera répertoriée sur le site de la PSA parmi les détentions respectueuses des chevaux et vous pourrez vous faire de la réclame en apposant la plaquette et l'autocollant avec le logo du label.

Vous bénéficiez d'un rabais de 50 % si vous souhaitez participer à des ateliers ou congrès de la PSA sur les équidés. De plus, vous recevrez, trois fois par année, une newsletter au sujet des équidés et de la protection des animaux.

**Plaquette PSA (21 x 21 cm)
pour votre participation à la
campagne **SORTEZ LES CHEVAUX!****

Quel est le prix?

La participation à ce mouvement est gratuite.

Comment puis-je m'inscrire?

Vous pouvez vous inscrire en ligne via:
www.protection-animaux.com/chevaux/plein_air

Par le biais de ce lien, vous trouverez également les directives en détail de la campagne **SORTEZ LES CHEVAUX!**. Par votre inscription, vous vous engagez à les respecter.





SORTEZ LES ÂNES ET LES MULES! – Mais correctement

Les exigences et les besoins des ânes, mules et bardots en ce qui concerne la détention et l'alimentation sont différents de ceux des chevaux. Par conséquent, les détenteurs de ces équidés particuliers peuvent s'inscrire à la campagne spécifique «SORTEZ LES ÂNES ET LES MULES! – Mais correctement».

Contrairement aux chevaux, les ânes et les mules doivent sortir en groupe, au moins pendant deux heures (mais de préférence toute la journée), sur un sol absolument sec. Les sorties au pâturage doivent être adaptées, car les ânes et leurs hybrides

prennent vite du poids et tombent malades lorsqu'ils broutent les herbages riches de nos régions. De plus, il est exigé qu'un âne soit détenu avec au moins un autre âne.

Inscrivez-vous dès maintenant à la campagne: www.protection-animaux.com/anes/plein_air



**Plaquette PSA (21 x 21 cm)
pour votre participation à la
campagne SORTEZ LES ÂNES ET LES MULES!**



Protection Suisse des Animaux PSA

Dornacherstrasse 101 · Case postale · CH-4018 Bâle · Tél. 061 365 99 99 · psa@protection-animaux.com
www.protection-animaux.com · CP 40-33680-3 · IBAN CH16 0900 0000 4003 3680 3